

# Solidarités territoriales et écologiques

**Respectable Loge, Valmy Fraternité, Orient de Reims, Région 4**

**Mots-clefs : Solidarités, Territoires, Ecologie, Responsabilités individuelles et collectives**

Le réchauffement climatique : une urgence qui s'impose à tous

Le réchauffement climatique est un enjeu sociétal majeur pour notre avenir et surtout celui de nos enfants.

Comment peut-on lutter contre ce dernier et préserver des conditions de vie décentes et comment cette lutte peut faire solidarité dans les territoires ?

Le comment concerne en premier lieu les états mais pas seulement, c'est aussi l'affaire des territoires et de ses collectivités et en second lieu cela concerne les individus.

Nos droits et devoirs respectifs doivent s'exercer dans une ambition commune et une pleine conscience de ce qui se joue.

La franc-maçonnerie a toujours apporté son éclairage sur les questions majeures de société, et par sa réflexion et par son engagement permis des avancées sociétales fondamentales.

L'exercice de la solidarité au sein des loges doit nous servir de substrat dans notre approche.

## 2) Une approche volontairement territoriale

Par souci de pragmatisme nous limiterons notre réflexion à l'échelle territoriale. Pourquoi ?

Parce que dans l'État français jacobin et centralisateur, nous avons pu constater, comme tout à chacun, lors de la première pandémie, les limites de l'État et la capacité des territoires à prendre leurs responsabilités en situation de crise.

La répartition des pouvoirs entre l'État et les territoires reste à écrire après les pandémies du coronavirus mais sans attendre une décentralisation que l'on appelle de nos vœux.

Nous pouvons imaginer des solidarités écologiques qui n'attendraient pas le législateur.

## 3) Soyons les légiférés et les législateurs de l'attraction écologique

L'axiome de base pour assurer l'exercice de solidarité écologique est que l'individu et le collectif seraient vertueux dans la gestion de la planète.

Sans cette prise de conscience des enjeux individuels et collectifs rien ne sera possible.

Le collectif, c'est-à-dire la collectivité dans son sens territorial plus large doit être vertueux.

C'est-à-dire dans son organisation propre et dans les politiques publiques qu'il met en œuvre.

Son organisation doit être frugale dans l'utilisation des ressources naturelles, son bilan carbone exemplaire, sa gestion des ressources humaines durables.

Autrement dit, chaque année il doit produire son bilan carbone, la mise en place de son plan de déplacement durable y compris dans sa propre flotte de véhicules.

Il doit généraliser la constitution de bilan carbone à l'échelle de la collectivité concernée, multiplier les sources d'énergie locale durable sans attendre la fin des monopoles en la matière.

Les politiques publiques mises en œuvre doivent aussi être basées sur une solidarité entre les villes et les campagnes.

On peut évoquer un échange vertueux entre eux : un circuit court administre les centres urbains sous réserve de politique agricole sans pesticides et au bilan carbone exemplaire.

Cet échange serait formalisé par un pacte entre ville et campagne.

Au même titre, une gestion commune et raisonnée de la ressource en eau, une politique concertée sur la répartition des équipements publics dans un même territoire, le partage équitable des charges de centralité, une limite de l'artificialisation des sols, un système de mobilité permettant l'autonomie des territoires et enfin une réflexion sur l'autosuffisance de ces derniers ; on pense à la politique de santé en premier lieu.

Comme nous l'avons évoqué en préambule, la solidarité écologique est aussi une affaire de citoyenneté, de conscience des périls que nous faisons courir à la planète par nos comportements individuels.

Comment modifier ces derniers et devenir des écocitoyens responsables ?

C'est affaire de conscience individuelle mais aussi de pédagogie, d'information, de formation.

Le respect de notre patrimoine vivant et naturel doit être inscrit dans notre constitution comme une obligation fondamentale des citoyens.

La formation de la jeunesse doit obligatoirement comporter ses enseignements sur l'écologie et la citoyenneté.

La pleine conscience de la responsabilité doit être en la matière formalisée par une épreuve au baccalauréat.

Seuls des hommes et des femmes conscients des enjeux peuvent faire évoluer les mentalités et les faits.

**Laisser les territoires prendre leurs responsabilités en matière écologique et inscrire dans la constitution la préservation de notre patrimoine vivant et naturel.  
Former notre jeunesse aux enjeux climatiques.**